Rendez-vous le :

à

DEMANDE DE CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ/PASSEPORT

Présence obligatoire de l'intéressé (Majeur comme mineur)

FOURNIR LES ORIGINAUX AINSI QUE LES COPIES DES DOCUMENTS DEMANDÉS

Pré-remplir votre pré-demande sur le site : https//ants.gouv.fr

DEMANDE CARTE D'IDENTITE

+ Une déclaration de perte à faire en mairie

ou de vol à faire à la gendarmerie + 25 € en timbre fiscal dématérialisé

DEMANDE PASSEPORT

PIECES A FOURNIR

1 PHOTO D'IDENTITE DE MOINS DE 6 MOIS nouvelles normes:35X45mm, non scannées, identiques, fond neutre, tête nue, visage dégagé de face, tête parfaitement droite, expression neutre, sans bijou ni lunettes

Apporter la planche complète de photos, ne pas les decouper et ne rien écrire au dos, ne pas coller la photo sur votre pré-demande.

(l'oute photo non conforme aux conditions de prises de vue ou deja utilisée pour un document administratir entrainera le réjet du dossier par la Frérecture)	
Rapporter l'ancienne Carte d'identité + copie	Rapporter l'ancien Passeport + copie
En cas de première demande :	En cas de première demande :
Passeport en cours de validité ou expiré depuis moins de 5ans ou sinon : copie intégrale d'acte de naissance de moins de 3 mois	Carte d'identité en cours de validité ou sinon : copie intégrale d'acte de naissance de moins de 3 mois
En cas de perte ou vol : Passeport électronique ou biométrique périmé depuis moins de 5 ans ou passeport delphine périmé depuis moins de 2 ans ou copie intégrale d'acte de naissance daté de moins de 3 mois	Timbre fiscal dématérialisé : 86 € pour les majeurs 42 € pour les mineur de plus de 15 ans

Timbre fiscal dématérialisé sur le site internet de l'ANTS, imprimer le document et le présenter avec votre pré-demande remplie

En cas de perte ou vol :

17 € pour les mineurs de moins de 15 ans

Copie intégrale d'acte de naissance daté de moins de 3 mois + carte nationale d'identité (CNI ou CNIe) + une déclaration de perte à faire en mairie ou une déclaration de vol à faire à la gendarmerie

JUSTIFICATIF DE NATIONALITE FRANCAISE

en cas de première demande, perte ou vol et sur non présentation d'une carte d'identité ou d'un passeport en cours de validité

JUSTIFICATIF DE DOMICILE AU NOM et PRENOM DU DEMANDEUR (- 1 an) : original + copie

factures : EDF, eau, téléphone fixe , avis d'imposition, quittance de loyer (non manuscrite, pas d'attestation, pas de facture portable)

Si hébergé ou enfant majeur :

Attestation d'hébergement datée et signée + Carte d'identité de l'hébergeant + Justificatif de domicile de l'hébergeant (voir liste ci-dessus)

et de l'hébergé (relevé de compte, attestation carte vitale, fiche de paie)

POUR CONSERVER LE NOM D'USAGE OU D'ÉPOUSE :

Jugement de divorce - livret de famille ou copie acte de naissance de moins de 3 mois (original)



POUR LES MINEURS, à fournir en plus : original et copie

Pièce d'identité du parent présent + livret de famille (copies des pages : parents et enfant concerné) + Copie pièce d'identité du parent non présent et attestation de son autorisation pour le recueil de la demande

En cas de divorce :

Jugement de divorce (en intégralité)

En cas de garde alternée :

Justificatif de domicile du second parent et sa carte d'identité + convention conjointe de la résidence de l'enfant

Les actes de naissances sont à demander :

Si né(e) en France: en faire la demande à votre Mairie de Naissance si pas dématérillisation des actes Si né(e) à l'Etranger: pas de nécessité, les actes du Ministère des Affaires Etrangères- Service Central d'Etat Civil à NANTES étant dématérialisés